



Résolution 1774 (2010)¹

Version finale

Renforcer la sécurité énergétique de l'Europe en utilisant davantage le gaz naturel liquéfié

Assemblée parlementaire

1. La sécurité énergétique, cruciale pour le bon fonctionnement des Etats, est également un facteur essentiel de compétitivité pour les économies européennes dans le contexte de la mondialisation. Elle constitue une préoccupation permanente pour toute l'Europe, comme en ont témoigné récemment un certain nombre de crises gazières et autres incidents. L'Assemblée parlementaire estime que parvenir à des niveaux optimaux de sécurité énergétique dans les Etats membres du Conseil de l'Europe est une tâche ambitieuse du point de vue économique ainsi qu'une raison impérieuse pour intensifier la coopération politique.
2. Cherchant à faire émerger une compréhension commune des risques en matière de sécurité énergétique et des réponses politiques possibles dans la Grande Europe, l'Assemblée a, à de nombreuses reprises, insisté sur l'importance d'une diversification des sources d'énergie, des technologies et des trajets d'approvisionnement ainsi que la nécessité d'économiser l'énergie, de faire des choix d'investissement solides et de mieux coordonner les politiques énergétiques dans toute l'Europe. L'Assemblée est convaincue que, malgré les difficultés économiques actuelles, les décideurs politiques doivent rester concentrés sur l'objectif stratégique d'un développement durable sur le long terme, en s'appuyant sur la fourniture d'énergie en quantité suffisante, à des coûts abordables, accessible et propre, tout en préservant un certain degré de solidarité et de coopération transfrontalières dans le secteur énergétique.
3. Bien que les pays européens utilisent une large gamme de ressources énergétiques pour répondre aux besoins de leurs économies et des ménages, la plupart d'entre eux dépendent de manière prédominante du pétrole et du gaz importés. Qui plus est, bon nombre de pays d'Europe centrale et orientale ont un fournisseur unique en pétrole et en gaz, et un nombre restreint de voies d'approvisionnement pour leurs importations, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux à-coups de l'offre, avec des conséquences économiques, politiques et sociales directes.
4. Il est possible de mieux garantir la sécurité des futurs approvisionnements en gaz naturel, qui compte parmi les plus importantes sources d'énergie, en recourant davantage à des options sous-exploitées telles que le gaz naturel liquéfié (GNL). L'Assemblée note que les efforts visant à développer le GNL en Europe peuvent contribuer significativement à une sécurité énergétique accrue sur le plan national, en particulier en Europe centrale et orientale. Les systèmes de GNL pourraient non seulement servir de complément en cas de défaillance imprévue des structures conventionnelles d'approvisionnement en énergie, mais aussi devenir un élément stratégique du système énergétique européen.
5. Grâce à une utilisation plus large de ces systèmes, les pays européens pourraient tirer pleinement avantage du marché mondial de gaz naturel en rapide croissance, dégager des économies substantielles à long terme sur leur facture énergétique, et optimiser les infrastructures de stockage et de réserves afin de compenser les ruptures d'approvisionnement en périodes de pointe ou de minimiser les dysfonctionnements de l'approvisionnement énergétique en général. En outre, les pays dotés de réseaux fluviaux et de canaux étendus pourraient envisager de développer le transport de GNL jusqu'aux utilisateurs finaux grâce à ces

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 12 novembre 2010 (voir [Doc. 12424](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Melčák; et [Doc. 12425](#), avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, rapporteur: M. Ünal).



voies navigables, et de créer ainsi un réseau «virtuel» de gazoducs qui ne serait jamais engorgé et permettrait d'acheminer le GNL vers les lieux dont les caractéristiques géographiques, démographiques ou environnementales ne justifient pas la pose de gazoducs traditionnels.

6. Dans ce contexte, l'Assemblée rappelle que l'Europe est dotée d'un réseau de voies navigables intérieures très étendu qui offre un mode de transport comparativement peu onéreux, efficace, propre et fiable. Comme elle le soulignait dans sa [Résolution 1473 \(2005\)](#) «Voies navigables européennes: le point sur le projet de canal Danube-Oder-Elbe», ce réseau présente un potentiel de développement important, jusqu'ici largement inexploité, par exemple grâce au projet de canal Danube-Oder-Elbe. Dans la perspective de promouvoir la coopération économique régionale, les liaisons de transport multimodales et l'utilisation du GNL, les pays européens devraient porter davantage d'intérêt à la gestion intégrée de leurs voies navigables et de leurs systèmes énergétiques.

7. L'Assemblée se félicite du plan d'investissement de 4 milliards d'euros en faveur des infrastructures énergétiques qui a été adopté par l'Union européenne en 2009, ainsi que du Plan d'action de l'Union européenne en matière de sécurité et de solidarité énergétiques, du Plan stratégique pour les technologies énergétiques et du 7^e Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique 2007-2013, qui pourraient, entre autres choses, servir à soutenir le développement d'infrastructures de GNL dans les nouveaux Etats membres de l'Union et les pays candidats à l'adhésion.

8. L'Assemblée demande donc aux Etats membres du Conseil de l'Europe:

8.1. d'étudier les vulnérabilités actuelles et futures dans leur utilisation de l'énergie au niveau national en vue de mettre en place des mesures adéquates de sécurité pour faire face aux situations d'urgence, et d'apporter les améliorations structurelles nécessaires à la poursuite de la diversification et à une utilisation plus efficace de leurs approvisionnements énergétiques;

8.2. de lancer des programmes de coopération régionale pour un développement coordonné de leurs infrastructures et réseaux de transport transfrontaliers de GNL;

8.3. de mener rapidement à bien les travaux préparatoires en vue de la réalisation de la liaison fluviale Danube-Oder-Elbe;

8.4. de lancer une étude de faisabilité internationale sur le développement du réseau de transport de GNL utilisant le bassin du Danube;

8.5. de travailler à la gestion intégrée de leurs réseaux de voies navigables et de leurs systèmes énergétiques;

8.6. de veiller à ce que la charge supplémentaire imposée aux voies de transport européennes (navigables et autres) par l'augmentation du trafic générée par le transport du GNL ne produise pas d'effets négatifs sur l'environnement, ce qui risquerait, à terme, d'aller à l'encontre des avantages stratégiques visés au départ;

8.7. de veiller à ce que l'augmentation de l'utilisation de gaz naturel liquéfié n'entraîne pas une augmentation générale de l'utilisation des combustibles fossiles;

8.8. de saisir les opportunités d'investissement existant dans le domaine des infrastructures et des technologies du GNL grâce au plan d'investissement 2009 de l'Union européenne en faveur des infrastructures énergétiques, au Plan d'action en matière de sécurité et de solidarité énergétiques et au Plan stratégique pour les technologies énergétiques;

8.9. de réexaminer la possibilité de créer un opérateur indépendant de système de transmission européen dans le cadre du troisième paquet législatif de l'Union européenne visant à libéraliser les marchés européens du gaz et de l'électricité.

9. L'Assemblée décide d'examiner la question de la sécurité énergétique en Europe, à la lumière notamment de la protection de l'environnement.